



PLAN NATURE D'UCCLE



Service de l'Environnement
Version définitive adoptée par le Conseil communal
AAA 2016



1987  2016

Abonnement : 10 € / an

Compte : BE19 0682 0754 9412

Votre soutien est notre principale ressource. Merci d'avance.
(Un bulletin de virement est joint si vous n'êtes pas en règle d'abonnement)

Le Kauwberg sur : www.kauwberg.be

KAUWBERG INFO
Publication trimestrielle de
SOS Kauwberg - Uccla Natura asbl
Siège social : rue Geleytsbeek, 29 - 1180 Uccle

Secrétariat de rédaction
Marc DE BROUWER - Tél/fax: 02.374.60.34
Rédaction, Éditeur responsable :
Annick BERNARD - rue Geleytsbeek, 29
1180 BRUXELLES - Tél : 02/374.60.34
Kauwberg@skynet.be

Publié avec l'aide de l'Échevinat de la Culture de la commune d'Uccle



KAUWBERG INFO

La Revue de la Nature à Uccle
Publication trimestrielle

N°100 - Printemps 2016

Abonnement 10 €-
Cpte BE19 0682 0754 9412

Belgique-Belgie

P.P. - P.B.

1180 Bruxelles 18

BC30942

P801371

Destinataire :



 = Merci de renouveler votre cotisation



Gouttes d'eau suspendues à un cerisier tardif au Kauwberg

EDITORIAL

Vous tenez en main le numéro 100 du Kauwberg Info, un collector... Après une parution épisodique, au gré des événements et des actualités, la gazette du Kauwberg a trouvé son rythme trimestriel depuis le N°35, il y a déjà 15 ans...

Assurer la parution régulière d'une revue, c'est aussi se poser à chaque fois la question de son contenu. Aurons-nous de quoi remplir le numéro ? Cette question a chaque fois reçu une réponse positive, comme ce le sera pour ce numéro ci. L'actualité nous est souvent venue en aide et ce sera encore le cas pour ce numéro car la désignation, enfin officielle, du Kauwberg comme station Natura 2000 permet à

l'administration de l'environnement de réagir à des pratiques incompatibles avec la protection de la biodiversité du site (voir ci-contre). La commune d'Uccle a voté récemment un Plan Nature communal (voir page 14). Tout comme ce plan, le contenu de ce numéro est particulièrement ambitieux. En effet si nous sommes férus de nature et la défendons, quelles sont les actions efficaces ? Le recul permet de tirer quelques enseignements.

Et quand on parle de nature, de quoi parle-t-on en réalité ? Ce terme a-t-il le même sens pour chacun d'entre nous ?

Bonne lecture de cette revue qui existe grâce à votre fidélité...

Editorial p. 2

Que devient la grande prairie ? p. 5

Campagne pour la protection de la nature ? Que peut faire le citoyen ? p. 13

Un Plan Nature pour Uccle ! p. 10



Sculptures sur cerisiers tardifs (morts...)

◇ Les aménagements du Geleytsbeek (action 2.10) en bordure du Kauwberg qui seront bientôt réalisés (une promenade à ce sujet a eu lieu le 20 mars)

◇ La recherche d'une solution pour assurer la gestion du Kauwberg, comme un soutien financier avec des fonds européens (action 4.4).

Il s'agit d'un projet Life mené en partenariat avec Natagora et pour lequel nous aurons une réunion fin mars, alors que le présent numéro aura été bouclé.

Suite au prochain numéro...

Pour en savoir plus : le plan est téléchargeable sur le site communal : www.uccle.be



Le Kauwberg en 1944 (image Bruciel)

UN PLAN NATURE POUR UCCLÉ !

Cela fait des années que le service de l'environnement en parlait et y travaillait... le Plan Nature d'Uccle est devenu une réalité le jeudi 25 février 2016.

Uccle est la première commune de la Région à s'être dotée d'un plan qui ne se limite pas au temps d'une mandature puisqu'il est le fruit du travail d'une administration dynamique. Le soutien de Marc Cools, Echevin de tutelle, a permis à l'équipe de s'investir dans ce long travail qui propose de nombreuses pistes d'action en faveur de la nature et la biodiversité dans la commune.

L'administration a reçu le soutien des associations de terrains (principalement Natagora et SOS Kauwberg – Uccle Natura) qui ont communiqué leurs différentes bases de données biologiques relatives aux espèces animales, végétales et fongiques présentes sur le terrain ainsi que les actions menées au bénéfice de la nature. Le Plan Nature d'Uccle est ainsi illustré de quelques documents et photos que nous leur avons fournis. Nous sommes ainsi fiers

d'avoir apporté une modeste contribution à la richesse du plan Nature d'Uccle et nous féliciterons de la mise en œuvre des différentes actions.

Bien sûr, c'est le pouvoir politique qui s'engagera dans cette mise en œuvre au cours des prochaines années. En effet ce plan n'a pas de caractère contraignant, mais plutôt un caractère d'engagement moral aux yeux des ucclois. Cependant, le Conseil Communal soutient les actions proposées dès lors qu'il les a votées... ce qui devrait annoncer de prochaines actions favorables à la nature à Uccle.

Nous vous présenterons certaines des plus porteuses en terme qualitatif, et les développerons dans nos prochains numéros.

Dès à présent relevons trois actions dont nous avons déjà parlé dans ces pages :

◇ La réalisation de crapauducs dans le cadre du ré-asphaltage de la rue Engeland que nous avons souhaitée dans notre précédent numéro (action 6.4)

ACTUALITE : QUE DEVIENT LA GRANDE PRAIRIE ?

Depuis le 1 janvier, Bruxelles Environnement est reconnue compétente pour veiller à ce que le fermier n'épande plus de pesticides sur le Kauwberg.

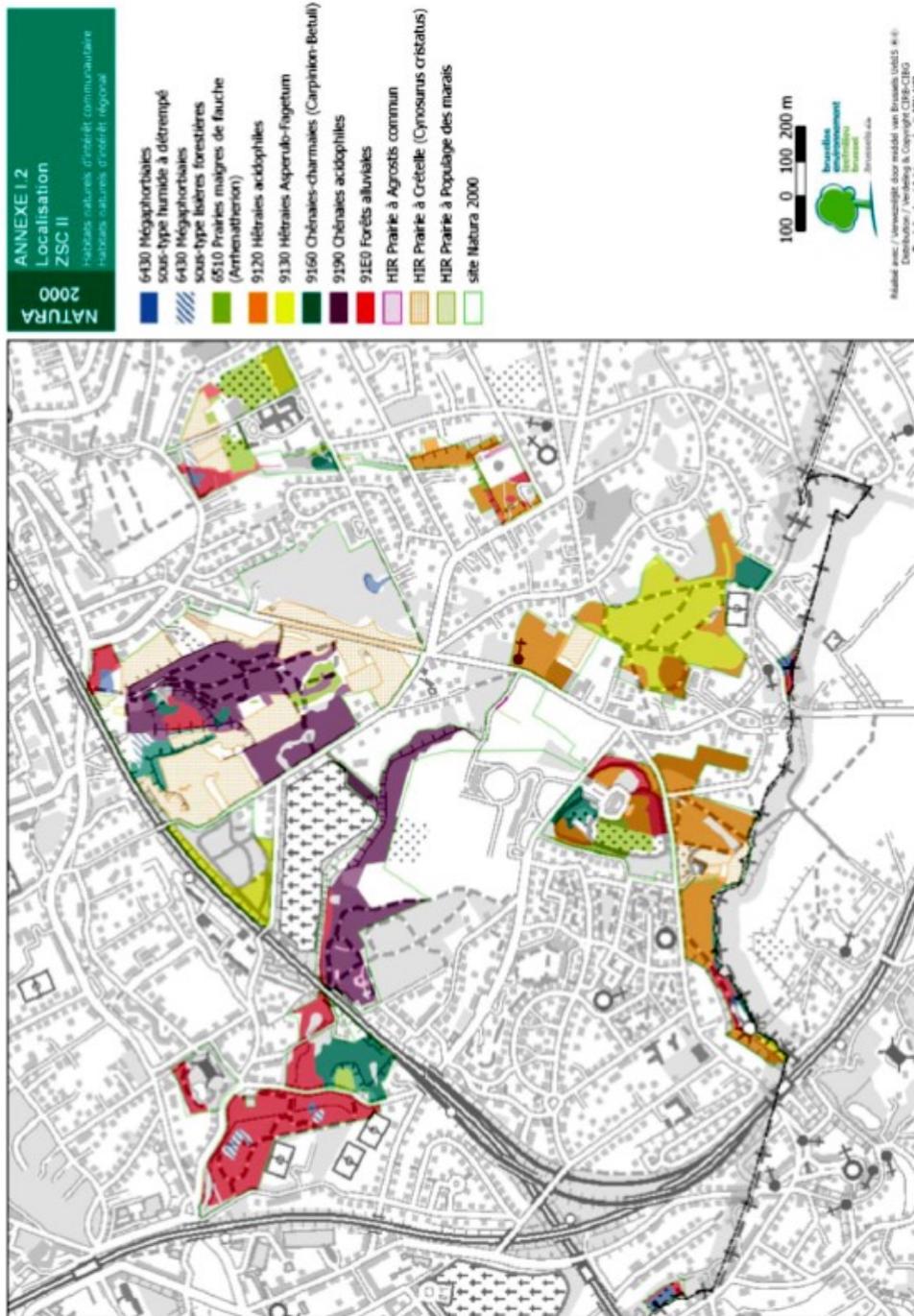
M. Collet, garde forestier qui a en charge le bois de Verrewinkel, est intervenu et a rencontré des représentants de SOS Kauwberg et des riverains pour s'informer des pratiques du fermier. Il a ensuite rencontré celui-ci début mars, et lui a signifié les limites de ce qu'il pouvait faire dans le respect de l'Ordonnance Nature à Bruxelles. Ainsi il a autorisé l'épandage de fumier et lisier.

C'est une première étape dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Cependant, ces matières sont des amendements organiques et nous regrettons qu'ils soient autorisés car le but de l'engrais – même naturel - est d'augmenter la production d'herbes et de fourrage, ce qui se fait toujours au détriment de la biodiversité !

Les seules exploitations que nous pouvons accepter en zone Natura 2000 doivent être de type extensif, respectueuses de la diversité végétales. Nous serons donc indulgents tant que le plan de gestion du Kauwberg ne sera concrétisé et réagissons lors de son élaboration. ■





Sites à consulter

Portail belgium.be Natura 2000

http://www.belgium.be/fr/environnement/biodiversite_et_nature/conservation_de_la_nature/par_region/natura_2000/

Bruxelles Environnement Natura 2000

<http://www.environnement.brussels/thematiques/espaces-verts-et-biodiversite/action-de-la-region/natura-2000>

L'Agence Européenne pour l'Environnement <http://www.eea.europa.eu/fr>

Associations

SOS Kauwberg/Uccle Natura www.kauwberg.be

L'ACQU (Association de Comités de Quartier Ucclois) www.acqu.be

Plateau Engeland <http://www.plateauengeland.be/>

Bruxelles Nature <http://www.bruxellesnature.be/>

Inter-Environnement Bruxelles <http://www.ieb.be/>

Natagora (association de la protection de la nature en Wallonie et à Bruxelles) www.natagora.be

The White Horse Alliance

<http://www.corridor-alliance.co.uk/>

Exemples de sites avec cartes interactives

Bruxelles Environnement Geoportal : carte spécifique biodiversité

<http://geoportal.ibgebim.be/webgis/biodiversite.phtml?langtype=2060>

Eurobirdportal : <http://www.eurobirdportal.org/ebp/en/>

Inventaire National du Patrimoine Naturel : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

Nature France : <http://www.naturefrance.fr/>

Letter from The White Horse Alliance to David Lowe, Head of Secretariat, Petitions Committee, European Parliament, 17 January 2011

REMEDE, 2008, Draft Case Study, Compensation for Development of the Airbus Facility within the Mühlenberger Loch/Germany, page 8

AEE, 2015: L'environnement en Europe : état et perspectives 2015 – Synthèse, page 57

<http://www.environnement.brussels/thematiques/eau/plan-de-gestion-de-leau/enquete-publique-projet-de-plan-de-gestion-de-leau-2016-2021>

Les caractéristiques des sites Natura 2000 dans l'arrêté de désignation

CAMPAGNE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE QUE PEUT FAIRE LE CITOYEN ? VOICI 10 INFORMATIONS ET EXPÉRIENCES À MÉDITER

Susan Wild est anglaise et membre de notre association. Avec une amie qui vit les luttes environnementales de l'autre côté de la Manche, elle s'est posé la question de l'apport des nouvelles technologies qui permettent la mise à disposition de nombreuses informations (NDLR) :

Nous vivons dans l'ère de « Big Data ». On n'a jamais eu accès à autant de données. Mais est-ce que toutes ces informations nous aident dans la protection de la nature ? Y a-t-il pénurie de données ou pénurie d'actions dans le domaine de la protection de notre planète ? L'auteure et une collègue spécialiste en technologies et en campagnes pour la protection de l'environnement ont creusé ce sujet au Royaume Uni, en Belgique et ailleurs.

Les constats évoqués ci-dessous viennent de campagnes connues et menées tout près de nous. Cette analyse n'est ni scientifique ni exhaustive, mais elle souligne l'importance du rôle citoyen, le besoin d'outils informatiques qui permettent un accès facile aux données environnementales et cartographiques, ainsi que des études d'incidences transparentes, objectives et financièrement indépendantes.

C'est quoi le Big Data ?

Ce sont toutes ces données informatiques rassemblées par les gouvernements, les sociétés et les scientifiques. Celles-ci sont collectées, de par le monde, sur tout et n'importe quoi, mais aussi sur ce que le citoyen fournit comme informations, qu'il en soit conscient ou non (à travers son traçage sur le net, par exemple lors d'une consultation d'une page web ou un achat en ligne).

directement informé de leurs obligations de préservation de la biodiversité du site sous la Directive Européen.

Ceci dit, la législation n'est pas une solution parfaite. Malgré les lois au niveau national et international la biodiversité est menacée. Selon l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) « Une évaluation de l'article 17 de la Directive sur les habitats pour 2007–2012, montre que seulement 23 % des animaux et des plantes et seulement 16 % des types d'habitats étaient considérés comme étant dans un état de conservation favorable... » (3) Mais trop souvent par manque de volonté ou de moyens, il revient aux associations et aux citoyens lambda d'être vigilants, de collecter des données, de tenter de faire respecter les lois et de protéger l'environnement et la nature.

Il existe des moyens de nous informer et de nous faire entendre.

Au niveau communal, le site web (uccl.be) annonce les enquêtes publiques et les commissions de concertations. Et bien évidem-

ment, les associations comme SOS Kauwberg / Uccla Natura et l'ACQU vous informent et vous invitent à l'action. Pour le tout Bruxelles, il existe des associations comme Bruxelles Nature et Inter-Environnement Bruxelles. Les autorités sollicitent aussi nos avis. Par exemple, vous avez jusqu'au 31 mai 2016 pour exprimer votre avis sur le Projet de Plan de Gestion de l'Eau 2016-2021, via le site web de Bruxelles Environnement (4).

Surtout, si nous tenons à la protection de la nature, il ne faut pas croire que 'les autres' vont s'en occuper. C'est à chacun de nous d'y contribuer.

Il faut faire entendre nos voix et agir!

Susan Wild ■

(3) AEE, 2015: L'environnement en Europe : état et perspectives 2015 – Synthèse, page 57

(4) <http://www.environnement.brussels/thematiques/eau/plan-de-gestion-de-leau/enquete-publique-projet-de-plan-de-gestion-de-leau-2016-2021>

1. Méconnaissance des projets urbanistiques.

La majorité des gens ne passent pas leur temps à lire les plans stratégiques de développement, de sorte que les demandes d'autorisation de construction peuvent réserver des surprises. Il y a des quantités d'exemples qui dénoncent cette méconnaissance, depuis les projets au Plateau Engeland (Bruxelles) jusqu'aux nouvelles implantations de logements au Royaume Uni à Trowbridge, où des milliers de résidents ont découvert par hasard qu'une route secondaire, dans leur quartier résidentiel, allait être transformée en une route à forte densité.

Trop souvent, l'annonce d'un projet de construction est reçue comme un électrochoc qui place le citoyen en position de handicap pour réagir. Les plans initiaux, soumis à la connaissance du public, sont souvent déjà en phase d'achèvement. Ils ont nécessité du temps, de l'argent et un engagement politique qui a pour conséquence que les autorités locales et les promoteurs ou auteurs des projets ne sont pas prêts à les modifier ou les abandonner facilement.

2. Les jeux sont faits avant même la consultation publique

Il peut sembler même que les projets sont accordés et certains contrats signés, bien avant que le public ait la chance de donner son opinion. Difficile à prouver ! Cependant, beaucoup de militants vous diront que la majorité des consultations publiques sont perçues comme une concession faite au public mais rien de plus. Et pourtant, des renversements de situation se produisent ! Ainsi, au R.U., les militants ont remporté une victoire contre le projet d'une route à voie rapide (Westbury bypass), ce qui enragea les autorités qui avaient déjà procédé à l'achat de matériaux pour la construire.

3. Des études d'incidence complètes et parfaitement objectives ne sont pas toujours réalisées.

Depuis 1992, la directive européenne Habitats impose la réalisation d'une évaluation appropriée des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 pour tout plan ou projet susceptible d'affecter un site « de manière significative ».

Plus proche de nous, les mesures prises pour préserver la réserve naturelle humide du Kinsendael (Zone Natura 2000 d'intérêt prioritaire), de l'écoulement des eaux de ruissellements des rues traversant le Plateau Engeland, seront-elles suffisantes ? Préserveront-elles la zone humide de toute pollution et de tout déficit hydrique engendré par le lotissement de 300 logements et l'imperméabilisation des sols qui en découle ? L'avenir nous le dira !

10. Ni gestion ni contrôle

Les membres de SOS Kawberg se reconnaîtront dans cette section : même lorsqu'un site a un statut protégé et classé, il se peut qu'aucun plan de gestion ne soit mis en place pendant 15 ans.

Quand bien même ils existeraient, rien n'est garanti car la volonté et les moyens de les faire respecter sont tout simplement inexistantes...

Ainsi, au début de cette année, une plainte fut déposée contre le fermier exploitant la grande prairie du Kawberg, alors qu'il épanchait des pesticides (ou engrais ???) sur l'espace semi-naturel classé, mais elle n'a pas abouti ! Bruxelles Environnement se dit impuissante en l'absence d'un plan de gestion : une belle manière d'éviter d'agir ! Et pourtant, un classement (ce qui signifie un maintien en l'état) existe depuis 2004.

Bonne nouvelle : Maintenant que le Kawberg est désigné site Natura 2000, le propriétaire et le fermier seront

La convention d'Aarhus

Tout ceci souligne l'importance de la Convention d'Aarhus adoptée par la Commission économique pour l'Europe auprès des Nations unies (NU-CEE), et ratifiée par de nombreux pays. La convention octroie à chacun le droit d'être informé, de s'impliquer dans les

décisions et d'exercer des recours en matière d'environnement, afin d'agir sur les décisions de l'autorité publique. Elle recommande que la participation des citoyens se fasse en amont des projets et avec leur participation active. A nous de saisir nos droits !

8. Accès aux données et conseils juridiques

Et tout cela coûte de l'argent ! Pour la campagne de protestation contre le projet routier Westbury, un effort exceptionnel de collecte de fonds général de 90.000 £ (soit environ 122.000 €) a été réalisé. Cela a permis de payer les experts scientifiques - répertoriant les chauves-souris, ce qui n'avait jamais été fait auparavant - tout comme de payer les juristes. Mais l'argent et les études ne sont pas toujours disponibles. Souvent, de nombreuses données sont payantes ou au contraire, restent dans le domaine privé de promoteurs ou d'autorités publiques. De plus, un bureau d'avocats coûte cher pour des citoyens- sans compter la difficulté de trouver un avocat compétent dans le domaine requis.

9. Etudes, recommandations ... et alors !?

Il arrive que les promoteurs acceptent ou soient contraints de limiter l'impact de projets ou de remettre le site en pristin état. Mais ces décisions peuvent rester lettre morte !

L'exemple célèbre de Mühlenberger Loch à Hambourg, en Allemagne, le démontre bien. Un site Natura 2000 sur les terrains de la société Airbus, a été détruit pour des raisons économiques d'intérêt public prépondérant qui nécessitait la destruction des marais de l'Elbe.

La promesse de restauration des marais détruits n'a que partiellement été réalisée et n'atteint pas les objectifs de restauration trop optimistes envisagés dans les mesures de compensation. Cinq ans après, dans le cas particulier du Canard souchet (*Anas clypeata*) au lieu d'une arrivée de 1000 individus prévus sur le nouveau site, seuls 30 à 50 furent réellement recensés (2) . Les écosystèmes sont fragiles et leur destruction rime souvent avec l'appauvrissement voire la disparition des espèces.

(2) REMEDE, 2008, Draft Case Study, Compensation for Development of the Airbus Facility within the Mühlenberger Loch/Germany, page 8

Cependant, il revient fréquemment aux citoyens et aux associations de s'assurer que la loi soit respectée. En 2004, par exemple, ce fut sous la pression des citoyens et du Comité Engeland et suite à la recommandation de la Commission de concertation que le Gouvernement de la Région bruxelloise fit procéder à une étude d'incidence pour le projet de lotissement de 300 logements sur le Plateau. Au Royaume Uni, c'est le White Horse Alliance (une coalition d'organisations contestant un projet de route dans le sud-ouest de l'Angleterre) qui interpella à maintes reprises les autorités, sur la nécessité de procéder à une étude d'incidence – pour évaluer l'impact sur les sites Natura 2000 et particulièrement les effets combinés de nouvelles routes.

4. Les gouvernements nationaux n'appliquent pas correctement les directives européennes.

Pourquoi les gouvernements et les promoteurs ne procèdent-ils pas à ces évaluations ? D'une part, beaucoup d'Etats membres ont tardé à transposer ces directives dans leurs lois – et avec parfois des formulations infi-

dèles à l'esprit de ces directives. Ainsi, en Région bruxelloise, la version française de l'arrêté de transposition de la directive Habitat différait même du texte néerlandais : le texte français précisait que l'évaluation devait être réalisée lorsque le projet était situé « dans la zone Natura 2000 ». Ce qui n'est pas correct : tous les projets susceptibles d'avoir un impact « significatif » sur un site Natura 2000 doivent être évalués.

Et parfois, la loi est simplement ignorée. L'exemple du White Horse Alliance au RU est éloquent : après plusieurs tentatives d'obtention d'études d'incidences, celui-ci a finalement dû introduire un recours au Parlement européen pour sanctionner le Gouvernement britannique et l'obliger à appliquer cette législation.

5. Des évaluations pas complètement indépendantes !

Les études d'incidences sont en principe effectuées par des bureaux d'études indépendants. Toutefois les études sont financées par les promoteurs et/ou les instances politiques. Inévitablement cela entraîne la question de la neutralité.

Ainsi, dans le texte du recours introduit par le White Horse Alliance au Parlement européen, on peut lire que l'esprit de la Directive Habitat ne permet aucune « négociation amiable entre experts traditionnellement pratiquée dans le monde juridique en Angleterre. » (1)

En Belgique, beaucoup de militants se reconnaîtront dans ce sentiment de manque de transparence et, parallèlement, doutent de la neutralité entre consultants (bureaux d'études,...), représentants officiels ... et ceux qui payent la facture !

Le manque de parfaite objectivité et la valeur moins importante donnée à l'environnement et à la défense de la nature par rapport à l'économie et au social, piliers normalement équivalents du développement soutenable sont les véritables points critiques de la consultation publique dans les études d'incidences.

(1) traduction française de : Letter from The White Horse Alliance to David Lowe, Head of Secretariat, Petitions Committee, European Parliament, 17 January 2011

Les cartes : outil puissant ?

Dans l'ère de Big Data, l'informatique permet de visualiser l'état de la biodiversité comme cela n'a jamais été possible auparavant. Ex. sites web Inventaire National du Patrimoine Naturel en France, ou l'Euro Bird Portal qui regroupe les observations ornithologiques scientifiques et citoyennes d'une vingtaine de pays, y inclus la Belgique. Sur les cartes interactives on peut voir la présence et la migration des oiseaux évoluer dans le temps, à travers l'Europe.

De tels outils donnent libre accès aux données à tous et ont une importante force communicative. Cependant, ils nécessitent un investissement important en temps, budget et expertise. C'est complexe d'intégrer les données d'origines différentes. Et pour créer des cartes rigoureuses et à jour, rien ne remplace les observations directes sur le terrain. Encore une fois, c'est aux citoyen(ne)s d'apporter leur soutien au travail des institutions et associations dédiées à la protection de la nature.

6. Manque d'écoute du monde scientifique.

Et quid du rôle d'expertise scientifique ? Beaucoup d'études d'incidences comportent des rapports très détaillés. Cependant, dans un souci d'éthique déontologique, tout scientifique souligne que rien n'est sûr à 100 %. Ceci laisse la porte ouverte aux hommes de lois, autorités publiques et promoteurs pour ignorer ou manipuler leurs conclusions !

Par exemple, lors de la campagne contre la voie rapide de Westbury, deux éminents spécialistes des loirs et des chauves-souris, décrivent l'impact vraisemblable des constructions routières comme « très néfaste » à « extrêmement néfaste ». Dans leur argumentation les avocats représentant les autorités régionales et Natural England (administration gouvernementale) trouvèrent le moyen de réduire ces implications en « légèrement néfaste ».

7. Conclusions : choisir la meilleure part du gâteau!

De plus, la somme imposante de données récoltées lors d'études d'incidences se résume à des conclusions et à des recommandations dans un simple dossier de synthèse. Les militants du Plateau Engeland se plaindront publiquement que les données tant sur le plan écologique que sur le plan de la mobilité étaient inadéquates et négligées dans les conclusions de l'étude d'incidences publiée en 2006.

De manière générale, peu de gens (y compris parmi les décideurs) n'ont le temps ou l'expertise pour se plonger dans des milliers de pages de données techniques.

Il arrive parfois même que les promoteurs ne voient pas les solutions cachées dans leurs propres données. Ainsi les militants contre le réseau routier Westbury ont trouvé une alternative, à savoir une route qui permettrait un charroi 4 fois plus important avec moins d'impact environnemental. Il fallait la chercher dans l'annexe 13 du tome 12 de la demande de permis d'urbanisme.